

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

SÉANCE SOLENNELLE

DE

DISTRIBUTION DES PRIX DE CONCOURS

ET DE

PRÉSENTATION DU NOUVEAU RECTEUR

4 Juin 1908

RAPPORTS DU RECTEUR ET DES JURYS

ALLOCUTION DU NOUVEAU RECTEUR

PRÉCÉDÉS D'UNE LEÇON INAUGURALE

SUR

LES CARACTÈRES DISTINCTIFS DU FRANÇAIS MODERNE



GENÈVE

IMPRIMERIE W. KÜNDIG & FILS

1908



RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1907-1908

PAR

M. le Prof. Bernard BOUVIER

Mesdames et Messieurs,

POUR la première fois, l'Université distribue ses prix de concours au printemps, à la date anniversaire de l'élection de son premier Recteur, et non plus dans ce mois de janvier, agité et maussade, que le calendrier de 89 partageait entre nivôse et ventôse. Nous avons voulu réunir en une seule ces deux séances solennelles, la délivrance des prix et la proclamation du futur recteur, pour ne plus chômer qu'une journée de cours, pour permettre au recteur de résumer dans son rapport l'année scolaire écoulée, et surtout pour donner aux *Dies Academicus* son véritable ornement, en récompensant le travail librement poursuivi des plus studieux de nos étudiants. Cette année même, nous avons poussé à l'extrême le souci de la modestie et du labeur paisible, en renonçant, non sans un intime regret, à la gracieuse et cordiale réunion de la famille universitaire dans le parc de l'Ariana. Le *Dies Academicus* de 1908 sera seulement marqué par cette grave séance, tandis que le jubilé de 1909 permettra aux maîtres, aux étudiants et aux amis de l'Université de célébrer par de joyeuses solennités

les grands souvenirs de notre histoire, toujours présents à nos esprits. Pour le moment, nous avons à passer en revue une nouvelle année de notre existence, en rappelant les changements survenus dans le corps enseignant et opérés dans les programmes; les démarches de l'Université au dehors; les principales innovations apportées dans sa vie intérieure; les événements les plus notoires de ces quinze derniers mois; enfin les progrès qui nous semblent les plus pressants à réaliser.

Le nécrologe de 1907-1908 porte trois noms : Henri Brocher de la Fléchère, mort en juin 1907; Ernest Stroehlin, mort en octobre 1907; Joseph Wertheimer, mort en mai 1908, tous trois professeurs honoraires.

La Faculté de Droit, la Faculté des Lettres et des Sciences sociales ont rappelé les services qu'elles avaient reçus de ces maîtres savants et dévoués. Et l'Université associe leurs carrières si diverses, mais toutes trois réellement utiles et généreuses, dans un commun souvenir d'estime et de gratitude.

Un nouveau professeur honoraire a été nommé en la personne de M. Eugène Ritter, qui avait donné sa démission en septembre 1907, après avoir occupé pendant trente-quatre ans la chaire d'Histoire de la langue française. Dans sa retraite, occupée de savants travaux, ses collègues iront souvent rechercher l'agrément de son commerce et solliciter ses conseils.

Ni l'âge ni la maladie ne prévalent contre l'esprit qui pense et qui crée. Toute la vie féconde de l'Université n'est pas enfermée dans l'enseignement actif de ses maîtres, pas plus qu'elle n'est limitée par la durée des semestres scolaires. Des professeurs en congé, aussi bien que des professeurs en vacances, peuvent continuer de la servir. Et si même ils se retirent un temps pour rétablir une santé ébranlée, ce temps est employé à son profit. Les congés

accordés à MM. les professeurs Gourd et Partsch ont été renouvelés pendant les deux derniers semestres et pour le semestre présent. Dans l'empressement que des collègues ont mis à les suppléer, ils voient le témoignage d'une affection fidèle et d'une confiance assurée en leur retour prochain et définitif. MM. les professeurs Flournoy, Wyniarski et Auguste Reverdin ont interrompu leurs cours et ont été remplacés, le premier, par M. Edouard Claparède, le dernier, par M. le D^r Dupraz. M. le professeur Ch. Borgeaud vient de reprendre ses leçons d'Histoire constitutionnelle de la Suisse, tandis qu'il achève, par un labeur aussi constant que désintéressé, l'histoire de l'Académie en vue du jubilé de 1909.

Les nouveaux privat-docents dont les noms suivent ont annoncé des cours : dans la Faculté des Sciences, MM. G. Baume et E. Durand; dans la Faculté des Lettres et des Sciences sociales, MM. Alfred Juvet, Emile Wilmot, Camille Martin, Daniel Bersot, Henri Leale et Albert Wuarin; dans la Faculté de Droit, M. Albert Caleb; dans la Faculté de Médecine, MM. les docteurs Patry, Bastian et Grounauer.

Les fonctions de M. le professeur Paul Oltramare, comme professeur extraordinaire d'Histoire des religions, ont été renouvelées pour trois ans. Et voici, par ordre de dates, les créations de chaires et les nominations de professeurs faites depuis le dernier rapport du Recteur. Aux deux chaires extraordinaires de Pharmacognosie et de Gîtes métallifères, instituées dans la Faculté des Sciences, ont été appelés M. Alfred Lendner, en février, et M. Francis Pearce, en décembre 1907; au mois de mai de la même année, la succession de M. le D^r Jentzer, directeur de la Maternité, était partagée entre M. le D^r O. Beuttner, professeur ordinaire de clinique, et M. le D^r R. de Seigneux, professeur extraordinaire de polyclinique gynécologiques et obstétricales. La démission de M. Eugène Ritter avait amené la

Faculté des Lettres à proposer une répartition de son enseignement d'Histoire de la langue française entre la chaire ordinaire des Langues romanes, pour la partie ancienne, et, pour la partie moderne, une chaire extraordinaire. M. Alexis François a été nommé, en février 1908, professeur d'Histoire de la langue française moderne. Enfin, dans la Faculté des Sciences, la Psychologie expérimentale, jusqu'ici enseignée par un professeur extraordinaire et par un chef de travaux pratiques, fera dorénavant la matière d'une chaire ordinaire et d'une chaire extraordinaire, à laquelle le laboratoire est attaché. Le Conseil d'Etat vient d'appeler à la première, M. Théodore Flournoy, à la seconde, M. Edouard Claparède.

L'Université a conféré le titre de docteur ès lettres *honoris causa* à deux hommes que des titres divers appelaient à cette haute distinction : M. David Jayne Hill, ancien président du collège de Rochester, aujourd'hui ministre des Etats-Unis à Berlin, qui composa à Genève, où il résidait comme représentant de la grande république américaine auprès de la Confédération, les deux premiers volumes de son *Histoire de la diplomatie dans le développement général de l'Europe*; et notre vénérable concitoyen, M. C. Moïse Briquet, qui publiait, il y a quelques mois, l'œuvre de toute une vie de patientes et ingénieuses recherches, son *Dictionnaire des filigranes du papier*.

Nous avons envoyé des adresses de félicitations et de confraternité à l'Université de Maryland; à l'institut Carnegie, à Pittsburg; à l'Université de Bologne, qui célébrait le quatrième centenaire de la naissance du naturaliste Ulysse Aldrovandi.

L'Ecole genevoise a été représentée par M. le D^r Prévost au Congrès international de physiologie, à Heidelberg; par M. le D^r Cristiani au Congrès international des hygiénistes, à Berlin; par M. Emile Yung au Congrès international de

zoologie, à Boston; par M. Edouard Montet au Congrès international du christianisme libéral, à Boston. Profitant de la présence du Doyen de notre Faculté de Théologie, des communautés américaines l'ont invité à parler publiquement de Genève et de son Université, et, comme le professeur Yung, il a recueilli de nombreux témoignages de l'intérêt que portent les milieux religieux et intellectuels des Etats-Unis à notre cité, à son Ecole, au monument de la Réformation. Le professeur de Littérature française a été appelé à faire une série de leçons dans les cours de vacances de l'Université d'Edimbourg. Il y a quelques semaines, notre collègue M. Henri Fehr rapportait du IV^e Congrès international des mathématiciens, réunis à Rome, la charge fort honorable de conduire, avec ses confrères MM. Greenhill et Klein, une enquête sur la réforme de l'enseignement mathématique dans les écoles secondaires, pour en publier les résultats dans la *Revue internationale de l'enseignement mathématique*, qui paraît à Genève, sous sa direction. C'est l'un des nôtres encore, M. Eugène Borel, que le Conseil Fédéral a choisi pour l'un de ses trois délégués à la Conférence internationale de la Haye; il en a rapporté des observations et des expériences dont il voudra bien tout à l'heure nous communiquer quelques-unes¹.

Dans ce tableau sommaire et probablement incomplet de l'activité universitaire de nos professeurs hors de l'Université, je dois rappeler avec reconnaissance les trente-trois conférences que treize d'entre eux ont faites à l'Athénée, pendant les mois d'hiver, au profit du fonds du Jubilé.

Mais, Messieurs, dans mon souci de ne pas retenir trop longtemps votre attention, je ne vous ai fait voir les choses que du dehors. La bibliographie des publications des maîtres

¹ La séance solennelle du 4 juin 1908 fut en effet terminée par une causerie de M. Eugène Borel, professeur de droit public, sur ce sujet : *L'avenir de la paix par le développement du droit international*.

et des élèves de l'École¹, la statistique des cours de vacances de 1907 et du nombre de nos étudiants en 1907 et 1908, la liste des grades décernés depuis quinze mois, diront assez à ceux qui savent reconnaître sous les chiffres des faits, et sous les faits, des volontés et des idées, que nous mettons tous notre ambition et notre honneur dans le travail. N'est-ce pas le jour et le lieu de proclamer sans fausse modestie qu'il y a dans tant d'efforts concordants quelque chose de plus qu'un devoir accompli? Genève fait de grands sacrifices pour son Université: et l'Université y répond par un labeur inlassable, que soutiennent, en dépit des imperfections des individus, un loyal amour de la science et un patriotisme raisonné.

La vie des étudiants, hors des cours et des laboratoires, se concentre dans leurs associations patriotiques, scientifiques ou charitables, dont le nombre et la diversité reflètent la physionomie animée de notre Haute Ecole. A côté des sociétés nationales, qui forment sa garde d'honneur, des groupes naissent, grandissent, se transforment, disparaissent et renaissent, dont le mouvement est intéressant et instructif à suivre. En 1907, c'est la *Société littéraire internationale d'étudiants*; c'est l'association des *Etudiants macédonno-adrianopolitains*; c'est la *Hungaria*, que nous nous réjouissons de voir prendre chez nous des racines solides; c'est la *Société de secours mutuels des étudiants israélites*; enfin, en 1908, c'est la *Société progressiste des étudiants polonais*. Une fois que le Bureau du Sénat a approuvé leurs statuts et les a introduits au tableau officiel des sociétés

¹ Au précédent recueil des rapports du Recteur et des jurys présentés dans la séance solennelle du 28 janvier 1907, était annexée une *Bibliographie des travaux des professeurs et des privat-docents dans l'année 1906*. Si nous ne publions pas dans le présent recueil cette bibliographie pour l'année 1907, c'est qu'elle doit paraître dans le catalogue général (1895-1907) que l'on prépare en vue du Jubilé de 1909. Mais, comme nous l'annoncions l'an dernier, la bibliographie annuelle des publications universitaires sera reprise avec l'année 1910.

universitaires, je crois qu'il importe de témoigner à ces groupements spontanés, aussitôt qu'ils se sont montrés viables, un intérêt attentif. Ils ont l'inconvénient peut-être de pousser ceux qui s'y rencontrent à parler trop leur langue maternelle, aux dépens du français qu'ils négligent, mais plus ils se sentiront encouragés par les professeurs et par les sociétés nationales, plus ils s'ouvriront à nos idées et plus ils s'attacheront à la maison qui les abrite sans les enfermer. Pour qu'ils deviennent des éléments actifs de notre vie générale, il suffit de faire appel à leur conscience, en leur représentant leurs obligations de citoyens de la cité académique. Nous l'avons bien vu dans ces derniers mois, où cette idée abstraite de la cité académique, malaisément intelligible à des étudiants et des étudiantes arrivés d'hier et ignorants de notre histoire, prenait corps dans l'œuvre du Jubilé. Alors elle a peu à peu gagné les esprits des étrangers comme des nationaux, et, les uns après les autres, des représentants de la plupart des groupements d'étudiants ont réclamé leur part à la peine et à la responsabilité. Je souhaite que dans les solennités de 1909, la journée des étudiants, sous la conduite de nos sociétés nationales, ne soit ni la moins brillante, ni surtout la moins utile à l'avenir de l'Université.

De tout temps, avec l'autorité de ses maîtres, l'affection de ses anciens élèves, dispersés de par le monde, a été une provision de forces pour Genève, une garantie de sa mission. « Il n'existe pas une autre ville de la grandeur de Genève qui soit si bien connue, » nous écrivait, en nous offrant son *Histoire de la diplomatie en Europe*, notre nouveau confrère, le Dr D. J. Hill. « Et pourquoi? La nature qui a prodigué des dons de beauté à la Suisse a été très bienfaisante envers Genève; mais ce n'est pas là qu'il faut chercher la vraie cause de cette distinction. C'est plutôt parce que l'esprit humain ne peut écrire son histoire sans se souvenir de

Genève. La religion, la politique, la philosophie, les sciences, le développement international, sont redevables à cette ville... » Aujourd'hui comme autrefois, c'est par nos étudiants que doit rayonner cette idée d'affranchissement des esprits et des consciences, sur laquelle se sont fondées et la république et l'école. Si jamais quelque danger menaçait la sécurité de l'une ou de l'autre, on entendrait, je m'assure, sous tous les climats, des milliers de voix s'écrier : « Ne touchez pas à cette haute demeure, dont le seuil ouvert à tous ceux qui veulent loyalement apprendre et savoir, porte, depuis quatre siècles, l'héroïque inscription : « Après les ténèbres, la lumière ! »

Ceux qui voudraient renier ces traditions, pour opposer par des arguments de fait l'intérêt de nos étudiants nationaux à l'intérêt des étudiants étrangers, se tromperaient même dans les faits. Les deux conditions de l'enseignement de l'Université, qui sont d'abord d'offrir à nos fils des études supérieures complètes, ensuite d'instruire tous les bons étudiants qui lui viennent du dehors, ces deux conditions se lient étroitement. Il faut le nombre pour produire une élite. Il faut surtout, dans une institution démocratique comme la nôtre, que l'Etat qui l'entretient et la développe puisse compter sur elle pour subvenir à des dépenses croissantes. Une Université toujours en progrès est pour Genève un luxe de première nécessité. Les raisons de la raison et les raisons du cœur se rencontrent dans cette conclusion unique. Aussi n'y a-t-il pas eu de divergence entre les Facultés, pas même entre les membres du Sénat, plusieurs fois consulté, en face d'un règlement des taxes de laboratoires qui eût parqué en deux catégories les étrangers et les nationaux. La conviction que le véritable intérêt de l'Université était de demeurer dans sa tradition libérale, les engagea tous à soutenir les efforts du Bureau du Sénat, et ce fut l'une de nos intimes satisfactions, au cours des derniers mois, que d'obtenir du pouvoir

supérieur, sans gêner ses exigences légitimes, une décision équitable, à laquelle tous purent se rallier.

Dans le tableau des relations extérieures de l'Université, je ne voudrais pas oublier les amis et les collaborateurs habituels : ceux qui gèrent ses modiques revenus, ou ses fonds exceptionnels, avec la sollicitude et la courtoisie de ces banquiers d'ancien style « à qui rien d'humain n'est étranger ; » — la Société académique, — dont le président obtenait tout récemment, par de brillantes épreuves, le bonnet de docteur — et qui travaille, discrète et généreuse, à augmenter sans cesse le nombre des bienfaiteurs de notre maison, et leurs bienfaits ; — le Comité de patronage des étudiants étrangers, un rouage qui ne fait point de bruit et beaucoup de besogne. Je proposerais en passant un objet nouveau à ses soins : ce serait de s'occuper spécialement des étudiants confédérés, de les réunir, de les mettre en relation avec la société et les sociétés genevoises, de les acclimater dans Genève comme chez eux. Les cantons suisses nous envoient des étudiants dont l'allure libre et franche provoque tout de suite la sympathie. Ils aiment bientôt Genève, et deviendraient pour elle d'excellents défenseurs, s'il arrivait jamais à nos mœurs et à notre caractère national d'être méconnus chez nos confédérés. Mais ces étudiants d'autres cantons sont rares. On en compte cent en moyenne, et même ce nombre a baissé. Pourquoi ne viendraient-ils pas deux cents, trois cents ? Enfants de Tell, soyez les bienvenus !

Aux sympathies dont les témoignages nous sont familiers est venu s'ajouter cette année une manifestation très belle et très encourageante des sentiments de la population genevoise à l'égard de sa Haute Ecole. Le Bazar du Jubilé, qui a transformé pendant trois journées cette maison grise en un séjour de beauté, de gaité et de lumière, sans porter atteinte cependant à la dignité des temples sereins

de la science, cette fête des yeux et du cœur a récompensé par son magnifique résultat ceux et celles qui l'avaient préparée. Je leur redis aujourd'hui notre reconnaissance profonde. Grâce à eux, l'Université a reçu de tous les moyens d'organiser en pleine indépendance son Jubilé trois cent cinquantième; de publier le recueil des actes qui doit en perpétuer le souvenir et les travaux scientifiques qu'il convient d'offrir à ses invités; de faire sa part, avec la Société académique et les souscripteurs particuliers, citoyens épris de science et d'histoire, dans cette entreprise nationale qu'est l'*Histoire de l'Académie*; enfin de s'associer à l'œuvre excellente du Collège, qui veut faire de 1909 la fête des écoliers pauvres d'argent, mais riches de noble ambition et de bonne volonté. Ainsi les organisateurs du Bazar du Jubilé, après les promoteurs du monument de la Réformation, ont entraîné un grand mouvement, non de vaine curiosité, mais de sympathie clairvoyante et efficace de nos concitoyens et de nos hôtes, vers tout ce qui rappelle l'œuvre scolaire de la Réforme. Ce n'est pas par des fêtes que nous la continuerons, assurément. Et les cinquante années écoulées depuis le Jubilé académique de 1859, prouvent assez quelle vitalité, quelle force d'assimilation et d'expansion assurent l'antique renommée scientifique de Genève. Mais il est bon qu'à l'heure où le témoignage lui en sera rendu par les Hautes Ecoles étrangères, les Genevois ne soient qu'un cœur et qu'une âme pour le recevoir.

*
*
*

Messieurs, mon rapport sera terminé quand je vous aurai rappelé un ou deux faits saillants de notre vie intérieure en 1907-1908.

C'est d'abord la création d'une assurance contre les accidents, obligatoire pour les étudiants en sciences et en médecine, facultative pour les autres. Elle a déjà rendu des

services, et deviendra tout à fait utile lorsqu'elle sera étendue, par la contribution de l'Etat, aux assistants et au personnel des cliniques et des laboratoires, qui sont en réalité les plus exposés aux accidents graves. C'est l'augmentation des taxes de laboratoires, dont sont dispensés les étudiants qui produisent un certificat de maturité genevois ou suisse. C'est le changement apporté dans la confection et dans la formule des diplômes de grades, qui était demeurée, depuis cent ans, celle de l'Université impériale. C'est la création toute récente d'un poste nouveau dans l'administration universitaire, que le Sénat, depuis douze à quinze ans, a réclamé à plusieurs reprises. Nous exprimons notre vive reconnaissance à M. le Conseiller d'Etat Rosier, à qui l'Université devra ce secrétaire, dont les principales attributions seront : l'inscription des étudiants, la surveillance des imprimés, l'économat, la correspondance courante du Recteur et des Doyens. La prochaine année scolaire, particulièrement chargée pour l'administration, fera voir combien il était nécessaire de répartir la tâche entre un secrétaire et un caissier-comptable. Des aménagements de locaux nouveaux, depuis longtemps désirés, seront achevés dans quelques semaines. Mais la question plus urgente d'une grande salle de cours, nécessaire à plusieurs Facultés, n'a pas été résolue. Le Bureau du Sénat y a consacré bien des délibérations et des démarches, les Départements de l'Instruction et des Travaux publics ont élaboré plusieurs projets : il paraît de plus en plus évident que la seule solution vraiment efficace, et qui aurait pour conséquence toute une série d'améliorations importantes dans l'Université, c'est la construction d'un Institut des sciences, non pas d'un palais, d'un édifice monumental, mais d'un groupement de laboratoires, bâtiments légers, posés sur le sol, autour d'un grand amphithéâtre aménagé pour plusieurs enseignements.

La Faculté des Sciences a créé, après de laborieuses discussions, un diplôme nouveau : le *certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences*. Elle a eu en vue la préparation des maîtres de l'enseignement secondaire. C'est une nouvelle et heureuse application de ce principe qui pousse toutes les universités à préparer leurs étudiants non plus seulement à des grades purement scientifiques, mais à des carrières déterminées, à la pratique professionnelle. A côté de la science théorique, la science appliquée, et j'ajoute : la science expliquée, c'est-à-dire l'enseignement normal.

Il est très intéressant et réjouissant de constater combien, depuis quelques années, les stagiaires et même les jeunes maîtres de nos écoles primaires, suivent plus nombreux les cours de l'Université. Dans notre canton, trop petit pour entretenir une école normale, l'Université est parfaitement outillée pour offrir une instruction complémentaire à la section pédagogique du collège. C'est de l'« extension universitaire » au second degré, la plus efficace. Les maîtres et maîtresses primaires, j'ai pu m'en convaincre, peuvent faire de très bons étudiants. Si des maîtres primaires des cantons confédérés venaient se joindre à eux pour travailler en vue du Certificat d'aptitude de la Faculté des Sciences, ou pour suivre les conférences et les travaux pratiques du laboratoire de psychologie expérimentale ou du Séminaire de français moderne, le contact se ferait plus étroit entre les divers degrés de l'enseignement public. Notre esprit démocratique y trouverait son compte, et la science n'y perdrait aucun de ses droits. N'est-ce pas l'un des premiers devoirs de l'université que de préparer de bons maîtres à l'école ?

Je souhaiterais, à ce propos, que la Faculté des Lettres et des Sciences sociales s'occupât de créer un diplôme d'études pédagogiques, qui n'existe pas chez nous, et que sans

doute beaucoup d'étudiants et d'étudiantes viendraient postuler de l'étranger. A côté de la théorie et de l'histoire de l'éducation, il y faudrait faire une large place aux exercices pratiques de psychologie et d'enseignement. Dans le même ordre d'idées, j'exprime encore le vœu que le Séminaire des sciences mathématiques, qui présente aujourd'hui, avec ses conférences, sa bibliothèque spéciale et sa collection naissante de solides géométriques, un programme d'études systématique et complet, reçoive bientôt, à l'exemple des séminaires de plusieurs autres Ecoles supérieures, l'assistant qu'il réclame pour initier les débutants au travail et à la méthode des maîtres.

Enfin, la chaire et la clinique des maladies infantiles, dans la Faculté de Médecine; une chaire d'anthropologie dans la Faculté des Sciences, objet de vœux souvent exprimés et appuyés par le Sénat, ne sauraient tarder à prendre place dans les programmes de notre Université.

Tous ces faits et ces vœux, j'ai cru de mon devoir de les rappeler devant l'Université, c'est-à-dire la corporation des maîtres et des étudiants. Toutes les Facultés sont intéressées à ce que chacune se développe selon sa loi intérieure et suivant les courants du dehors. « Un pour tous, tous pour un », la vieille devise helvétique est pleine de sens, quand on l'applique à cette petite confédération qu'est une université. C'est la leçon la plus durable que j'ai recueillie des expériences de mon rectorat. J'ai entendu médire de la solidarité, mais tous les faits de notre vie dont j'ai pu observer les causes et les effets, m'ont convaincu que manquer à la solidarité universitaire, c'est porter atteinte même aux intérêts que l'on croit défendre. Solidarité entre les Facultés, solidarité entre tous les professeurs, solidarité entre tous les étudiants, solidarité enfin entre maîtres et étudiants. Réserve des interprétations et des préférences particulières, par respect pour la loi générale; souci constant de l'harmo-

nie, supérieure aux diversités passagères d'opinions ou de tempéraments; effort inlassable vers l'unité, au-dessus des libertés individuelles, n'est-ce pas l'attitude vraiment scientifique? Et c'est certainement la loi profonde du développement et de l'action bienfaisante de l'Université.

Messieurs, j'ai parlé comme j'ai agi : selon ma conviction.

